

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 juin 2015
Séance du 1^{er} juin 2015

15 Ressources humaines - modification du tableau des effectifs et vacations

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer des postes au tableau des effectifs.

I – Créations de postes

A – Direction de la logistique

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, et de gérer au mieux les agents affectés à l'entretien des bâtiments, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer : 16 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe comme suivant :

- 13 postes à temps non complet (15h hebdomadaires), dont 5 non titulaires remplaçants
- 3 postes à temps complet

Ces postes ne sont pas des créations mais se substituent à des postes existants sur un nombre d'heures inférieur jusqu'à maintenant complétés par le paiement d'heures complémentaires ou par un recours à du personnel extérieur (pas d'incidence budgétaire).

B – Direction de l'enfance

Afin de permettre le bon fonctionnement des services et de réduire les coûts de remplacement des ATSEM et des personnels de crèches, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer 7 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour des agents non titulaires remplaçants.

maintenant !

Ces postes ne sont pas des créations mais se substituent à des postes existants sur un nombre d'heures inférieur jusqu'à maintenant complétés par le paiement d'heures complémentaires ou par un recours à du personnel extérieur (pas d'incidence budgétaire).

C – Direction des services informatiques et de télécommunication

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Ce poste vient en substitution d'un poste d'un poste d'agent contractuel.

D – Direction du sport et de la vie associative

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à la piscine.

Ce poste n'est pas une création mais se substitue à un poste existant sur un nombre d'heures inférieur jusqu'à maintenant complétés par le paiement d'heures complémentaires.

E – Direction de la culture

Afin d'assurer le remplacement par un agent déjà présent dans les effectifs, d'un agent parti par voie de mutation, il est demandé aux membres du conseil municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 18h30 hebdomadaires.

Le poste libéré sera proposé en suppression après avis du CT.

F – Pôle démocratie locale

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux et notamment des maisons de quartier, il est nécessaire d'augmenter la durée de travail d'un agent à raison du temps complet. Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet.

Ce poste n'est pas une création mais se substituent à un poste existant sur un nombre d'heures inférieur jusqu'à maintenant complétés par le paiement d'heures complémentaires.

G – Créations de postes suite à la tenue des commissions administratives paritaires du 12 mars 2015

Catégorie A :

- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet.
- 2 postes d'ingénieurs en chef de classe normale à temps complet.
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle à temps complet
- 1 poste de conseiller des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe
- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste de bibliothécaire à temps complet

Catégorie B :

- 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 2 postes de rédacteur principal de 1^{ème} classe à temps complet.
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 poste de rédacteur à temps complet.
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.
- 1 poste de chef de police municipale à temps complet.

maintenant !

Catégorie C :

- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet..
- 4 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.
- 6 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps
- 8 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- 27 postes d'agents de maîtrise à temps complet pour les agents souhaitant être nommés.

Tous ces postes sont créés pour permettre les promotions, les postes libérés par les agents promus seront vacants puis proposés à la suppression après avis du CT.
 Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 12 mars 2015,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 1^{er} juin 2015,
 Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 11

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de créer les postes suivants :

Adjoint technique de 2^{ème} classe :

- 13 postes à temps non complet (15h hebdomadaires)
- 12 postes à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 18h30 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet
- 2 postes d'ingénieurs en chef de classe normale à temps complet
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle à temps complet
- 1 poste de conseiller des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe
- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste de bibliothécaire à temps complet
- 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet
- 1 poste de chef de police municipale à temps complet

maintenant !

2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
4 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
6 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet
3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
8 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
27 postes d'agents de maîtrise à temps complet pour les agents souhaitant être nommés.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante à ces créations sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 JUIN 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ... 11/06/15

et publication ou notification le ... 11/06/15

affiché le ... 10/06/15

CREIL, le ... 11/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY